

vive'actu

Développement Ouest

N°13

Juin 2021

UNE OFFRE DE SERVICE VIVEA LISIBLE POUR LES PRESTATAIRES DE FORMATION



Depuis l'été 2020, VIVEA a engagé un travail sur le développement de son offre de services auprès de ses différents partenaires et notamment des organismes de formation. L'objectif est de positionner VIVEA comme un intermédiaire à valeur ajoutée entre les contributeurs et l'offre de formation.

Un travail préalable en interne

Afin d'aboutir à une offre de services structurée et marketée pour les organismes de formation, un travail en interne a été engagé depuis plusieurs mois :

- 1 - Recensement dans chaque délégation des services rendus aux organismes de formation,
- 2 - Regroupement et classification des services rendus,
- 3 - Comparaison et analyse des services rendus au regard des besoins en accompagnement demandés par les organismes de formation (enquête annuelle de satisfaction),
- 4 - Description (objectif, mise en œuvre, ressources, ...) pour l'interne des différents services retenus.

Sept besoins de services identifiés par les prestataires de formation



©Visual generation

Lors de l'enquête annuelle de satisfaction 2020 conduite par VIVEA auprès des organismes de formation, sept besoins de services ont été identifiés :

- ▶ Une diffusion / promotion ciblée de l'offre de formation auprès des agriculteurs
- ▶ Un accompagnement marketing pour améliorer la mobilisation des stagiaires

- ▶ La communication de référence de formateurs ou d'organismes intervenant sur des thèmes de formation
- ▶ Un accompagnement sur des modalités de formation particulières (FMD, AFEST, ...)
- ▶ La réalisation d'une veille (évolutions réglementaires, innovations pédagogiques, actualités de la formation professionnelle agricole, ...)
- ▶ Un accompagnement à la démarche de certification Qualité
- ▶ Un appui à la mise en place de partenariats entre organismes.

Ces besoins identifiés correspondent d'ores et déjà à l'accompagnement développé par VIVEA auprès des organismes de formation pour orienter l'offre de formation sur les priorités du plan stratégique. Tout l'enjeu est de formaliser ces différents services rendus par VIVEA comme offre de service pour les rendre plus lisibles, leur donner plus de valeur et générer un engagement des prestataires de formation. L'offre de service s'intègre dans des missions d'intérêt général et exclut des services qui relèvent du champ concurrentiel.

Une offre de service disponible dès ce printemps 2021.
Deux travaux resteront à conduire :

- ▶ La réalisation de documents de communication à destination des prestataires de formation,
- ▶ La mise en place d'un plan d'appropriation en interne et de diffusion de cette offre de service aux prestataires de formation.

Morgane HUSSON, Conseillère VIVEA

VIVEA LANCE DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION DIRECTE AUPRÈS DE SES CONTRIBUTEURS

VOS SUGGESTIONS POUR VOUS Y ASSOCIER ?

VIVEA étoffe son offre des services auprès des organismes de formation .

Le taux d'accès à la formation des chefs d'entreprise agricole varie de 2.1% à 57.4% selon les filières de production et les territoires.

L'objectif de VIVEA est de favoriser l'accès à la formation et d'augmenter le taux de renouvellement annuel des bénéficiaires de formation pour toucher une diversité de chefs d'entreprise.



Pour répondre à ces objectifs, nous menons des campagnes de communication directe auprès de nos contributeurs, pour promouvoir l'offre de formation existante, dans sa globalité ou sur des thèmes spécifiques.

En fonction des objectifs de communication, nous pouvons cibler nos contributeurs sur différents critères : géographique, filière, ancienneté dans l'installation.

Trois campagnes de communication déjà lancées depuis fin 2020 au sein de la délégation

Pour accompagner le développement de l'offre de services à destination des contributeurs, la délégation Ouest a organisé trois campagnes de communication directe :

- l'une à destination des nouveaux installés Bretons avec pour objectif de les mobiliser à suivre les formations de l'AOS post-installation.

- La seconde à destination de la filière Horticole en Pays de La Loire avec pour objectif de mettre en avant des formations ciblées pour cette filière sur la période d'hiver 2020-2021.

- La troisième à destination des contributeurs de Guyane pour les informer sur l'ensemble de l'offre de formation en cours sur leur territoire.



Chefs d'entreprises horticoles,

Votre fonds d'assurance formation VIVEA vous accompagne et finance vos projets de formation personnels jusqu'à 2 250€* par an.
*Sous condition d'être à jour du paiement de vos cotisations MSA

La formation, un levier pour prendre du recul, s'interroger, s'adapter, rebondir
VIVEA sélectionne des formations adaptées à vos besoins.

Vous êtes intéressés pour participer à nos campagnes de communication directe ?

Nous sommes à l'écoute de vos suggestions pour mettre en œuvre nos prochaines actions de communication auprès de nos contributeurs.

Contactez le conseiller de votre département pour lui faire part de vos projets, de vos suggestions.

Chrystelle LEFEUVRE, Conseillère VIVEA



En région BRETAGNE

SÉCURISATION DES ENTREPRISES AGRICOLES

UN APPEL D'OFFRES SPÉCIFIQUE POUR ACCOMPAGNER LES CHEFS D'ENTREPRISES

La sécurisation des entreprises agricoles : un sujet porté depuis plusieurs années par le comité régional Bretagne.

L'engagement du comité dans les formations à la gestion des risques remonte à 2014 avec un appel à projets visant à développer la posture de chef d'entreprise par l'acquisition de compétences sur la gestion des risques.

Toujours mobilisés sur cette thématique, les élus du comité ont eu la volonté de s'appuyer sur les résultats des évaluations du CDC national et poursuivre en Bretagne via une expérimentation. Un bilan de cette phase expérimentale a été mené avec six organismes de formation impliqués et accompagnés par Luc Boucher, spécialiste de la gestion des risques, menant aux conclusions suivantes et reprises dans l'élaboration de ce nouvel appel d'offre :

1. L'intérêt de travailler par cibles en s'attachant à **répondre aux préoccupations immédiates des agriculteurs**.
2. L'intégration d'un **module sensibilisation** dans des formations existantes permettant de viser le plus grand nombre par une première approche ou en suscitant l'intérêt de groupes déjà structurés et permettant de **proposer une suite dans une logique de parcours**.
3. L'intérêt d'intégrer **une dimension gestion des risques dans les formations** portant sur l'approche stratégique ou globale.

Un appel d'offre, deux niveaux de réponse possibles.



De manière globale, les objectifs de cet appel d'offres visent à développer et renforcer la posture de chef d'entreprise par l'acquisition de compétences sur l'identification, la prévention et la gestion des risques en vue de sécuriser ses :

- Productions et débouchés commerciaux,
- Résultats et ses revenus,
- Changements de pratiques,
- Collaborateurs et soi-même en tant que chef d'entreprise.

Les réponses formation à cet appel d'offre peuvent être de **deux niveaux de mise en œuvre** :

Niveau 1 : Introduction d'une séquence de sensibilisation à la démarche d'analyse des risques dans des formations existantes

Niveau 2 : Introduction d'un module de gestion et d'analyse des risques dans une action de formation à l'approche stratégique

Pour accompagner la mise en œuvre des formations de niveau 2, une réunion de cadrage a été proposée le 12 janvier dernier et a donné lieu à l'organisation de trois ateliers collaboratifs sur le mois de février :

- Analyse des besoins,
- Ciblage et mobilisation
- Evaluation de la formation.

Ces ateliers ont permis l'élaboration d'un guide d'analyse des besoins, d'un questionnaire post-formation pour mesurer l'impact de la formation dans les changements de pratiques et de réfléchir ensemble à la mobilisation des chefs d'entreprises via des actions de communication directe.

Les formations sécurisation des entreprises agricoles ont démarré depuis le 25 février 2021.

Vous êtes intéressés pour répondre à cet appel d'offres ?

Contactez Chrystelle LEFEUVRE, c.lefeuvre@vivea.fr

Chrystelle LEFEUVRE, Conseillère VIVEA



En région PAYS DE LA LOIRE

« LE COMITÉ PAYS DE LA LOIRE À LA RENCONTRE DE SES PARTENAIRES »

Comme chaque année, le comité VIVEA des Pays de la Loire a souhaité organiser au niveau de chaque département des rencontres avec l'ensemble de ses partenaires.

Malgré les périodes de confinement successives, le comité VIVEA des Pays de la Loire reste mobilisé et a organisé au niveau de chaque département une rencontre avec l'ensemble de ses partenaires.



Une invitation a été adressée courant avril invitant organisations professionnelles agricoles, syndicats professionnels, organisations de développement, organisations économiques, organismes de formation.

Ces rencontres au niveau de chaque département ont pour objectif d'échanger avec le(la) représentant(e) départemental(e) du comité VIVEA et votre conseillère sur :

- La dynamique de formation régionale,
- Les besoins de formation identifiés sur le terrain,
- Les projets conduits par VIVEA et notamment les appels d'offre spécifiques « bien-être et efficacité au travail », « dialogue sociétal », « changement climatique »,
- La nouvelle priorité 5 « déployer des solutions digitales ».

Les premiers retours des réunions départementales sur les enjeux et besoins en compétences au sein des territoires...

Les réunions départementales 44, 85, 53-72 se sont déroulées fin mai. La réunion départementale 49 aura lieu le 10 juin. Ces premiers échanges nous ont permis de prendre en compte les spécificités territoriales dans notre politique régionale de formation.

Suite au point d'activité formation de l'année 2020, bouleversée par la crise sanitaire, les organismes de formation ont

salué l'accompagnement et la souplesse de VIVEA tant sur les possibilités d'adaptation des formations en distanciel que sur la valorisation de la prise en charge financière en fin d'année pour accompagner la constitution de plus petits groupes afin de répondre aux mesures sanitaires.

La consultation des participants sur les enjeux agricoles de leurs territoires et les besoins en compétences repérés ont permis de remonter quelques points clés par priorité stratégique :

P1 Conforter la position du chef d'entreprise

S'ouvrir aux possibilités de changement, Evolution stratégique de l'entreprise
Recherche d'autonomie
PAC
Dialogue Sociétal

P2 Créer de la valeur

Maintien de l'élevage
Maîtrise des prix de revient
Développement des circuits courts, plans alimentaires territoriaux
Autonomie Protéique
Diversification (marchés, productions)

P3- Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal

Fermes bas carbone
Bien-être animal
Adaptation au changement climatique, biodiversité
Agronomie et système fourrager

P4 Développer l'efficacité et la qualité de vie au travail

Renouvellement des générations : accompagnement des cédants, des porteurs de projets
Travailler en collectif
Formations employeurs : recrutement, accueil des saisonniers et salariés, fidélisation management, amélioration des conditions de travail, organisation du travail

...et sur les appel d'offres spécifiques en cours au sein de la région

Les retours suite à la diffusion des 2 nouveaux AOS « Dialogue Sociétal » et « Bien-être et efficacité au travail » seront présentés lors du Comité Régional et repris dans les COPIL pour analyse et si besoin adaptation des cahiers des charges.

Enfin l'AOS Changement Climatique qui se termine fin 2021 a également fait l'objet d'une consultation sur les leviers les plus intéressants et les plus efficaces à mettre en œuvre pour permettre aux stagiaires d'agir sur le changement climatique (adaptation, atténuation) à l'issue de la

formation, les avantages et contraintes du cahier des charges en cours et les attentes si un nouvel AOS était lancé en 2022. L'ensemble des contributions seront reprises lors d'un prochain COPIL dédié à cet appel d'offres.

Merci à tous les organismes de formation présents pour leurs participations et leurs contributions. Les élus du Comité, attachés à cette relation de proximité, prendront appui sur ces retours pour travailler sur leurs orientations en matière de politique formation.

Chrystelle LEFEUVRE, Conseillère VIVEA



En région CENTRE VAL DE LOIRE

« LIBÉREZ VOTRE CRÉATIVITÉ PÉDAGOGIQUE »

Le développement des FMD est une priorité pour VIVEA depuis plusieurs années. Tous les ans, nous vous accompagnons collectivement et individuellement sur le sujet.

Pour 2021 nous avons décidé de vous proposer deux types de services : 3 journées régionales « **Libérez votre créativité pédagogique** » :

Ces journées seront en partie animées avec un jeu pédagogique que nous avons créé l'an dernier et qui s'appelle « **LEARN FICTION** ».

Elles auront lieu le 30 septembre pour la région Pays de Loire, le 5 octobre pour la Bretagne et le 14 octobre pour le Centre Val de Loire. Vous pouvez bloquer ces dates dès maintenant dans votre agenda.

Des accompagnements individuels (au sein de votre organisme avec vos formateurs) bâtis sur mesure avec vous. Vous pouvez nous contacter si vous êtes intéressés. Lors d'un accompagnement réalisé à la Chambre d'agriculture de l'Indre pour 12 conseillers / formateurs/responsable de stage, nous avons abordé la réingénierie, la gamification, l'engagement des stagiaires...

Voici quelques témoignages des participants :

"Le jeu permet de sortir du carcan d'une réunion ou d'une formation, où l'on veut faire passer beaucoup trop d'informations. En jouant, on met en pratique directement et on retient mieux tout en s'amusant." : **Aurélié BRUNET**, conseiller formation.

"L'équipe a été enchantée de la démarche. Ça permet de repenser nos formations et de voir différentes méthodes d'animation plus pédagogiques. Cela permet aussi d'avoir de nouvelles idées en échangeant par le jeu avec les collègues." : **Michel LHERITIER**, responsable de l'équipe formation.

"Je suis venue pour jouer, et je suis repartie avec un scénario pédagogique ! Deux équipes ont planché sur la formation "Bien organiser mon bureau, pour en faire un outil de pilotage" en proposant de nouvelles idées audacieuses, comme une mise en situation dans la salle et même un escape game !! » : **Adeline GIBALT**, conseillère d'entreprises

"Fini le temps où on planchait tout seul devant son ordinateur pour écrire sa formation. Maintenant on va prendre une heure avec des collègues et sortir les cartes de jeu, ça sera beaucoup plus sympa et efficace." : **Manon CHASSAGNON**, conseillère installation.



"On se donne RDV en juin avec les collègues qui le souhaitent pour continuer cet échange ludique sur nos formations dans le cadre de la préparation de la prochaine campagne de formation." : **Aurélié BRUNET**.

Brigitte BERGERE, présidente du comité régional VIVEA : « Le monde agricole évolue, et on va demander aux agriculteurs de faire énormément d'efforts dans la conception même de leur métier et de leurs pratiques. On peut se réjouir que l'ensemble des conseillers et techniciens de la Chambre d'agriculture de l'Indre soit également dans une démarche de remise en question sur les méthodes pédagogiques. »

Alors si vous aussi vous souhaitez développer des FMD, vous souhaitez participer aux journées « **Libérez votre créativité pédagogique** » ou bénéficier d'un accompagnement personnalisé, contactez votre conseiller ou votre conseillère VIVEA.

Julien TUESTA, Conseiller VIVEA



FORMATIONS CERTIPHYTO

RAPPELS SUR LES MODALITÉS DE FINANCEMENT ET POINT D'ÉTAPE SUR LE RENOUVELLEMENT

Depuis 2021, les formations au Certiphyto relèvent de la priorité 7 de notre appel d'offre permanent. Selon les catégories de public, les demandes de financement doivent être faites :

- Soit sur un cahier des charge standard régional (saisie des demandes au fil de l'eau),
- Soit sur les sessions d'instruction mensuelles

Titre du Cahier des charges	Type de dépôt des demandes	Durée	Titre obligatoire de la formation
Certiphyto – Exploitants Primo-certificat (décideurs en entreprises non soumis à agrément)	CDC standard	14h	Certiphyto – Exploitants Primo-certificat
Certiphyto – Exploitants formation complémentaire <i>(si échec au QCM inclus dans la formation primo-certificat à formation complémentaire d'un jour)</i>	Session mensuelle	7h	Certiphyto – Exploitants formation complémentaire
Certiphyto - Renouvellement du certificat exploitants	CDC standard	7h	Certiphyto – exploitants renouvellement
Certiphyto – Prestataires renouvellement (décideurs en entreprises soumis à agrément)	CDC standard	7h	Certiphyto – Prestataires renouvellement
Certiphyto – Prestataires primo-certificat	Session mensuelle	21h	Certiphyto – Prestataires primo-certificat
Certiphyto – Prestataires formation complémentaire <i>(si échec au QCM inclus dans la formation primo-certificat à formation complémentaire d'un jour)</i>	Session mensuelle	7h	Certiphyto – Prestataires formation complémentaire
Certiphyto – Complément exploitant vers prestataire <i>(pour l'acquisition d'un certificat prestataire à partir d'un certificat exploitant)</i>	Session mensuelle	7h	Certiphyto – Complément exploitant vers prestataire



FORMATIONS CERTIPHYTO

RAPPELS SUR LES MODALITÉS DE FINANCEMENT ET POINT D'ÉTAPE SUR LE RENOUELEMENT

Public Visé:

Les formations peuvent accueillir des publics mixtes : ceci est rendu possible par le non-recours aux cofinancements pour ces formations.

Pour les Certiphytos délivrés dans le cadre de l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytomédicamenteux », le financement des contributeurs de VIVEA ne peut entrer que dans les catégories « décideurs en entreprise soumise à agrément » et « décideurs en entreprise non soumise à agrément ».

Plafonds:

Le plafond des stagiaires par session est fixé à 20 participants.

Le nombre plancher de stagiaires par session est fixé à 1 participant sauf pour les CDC standards « Exploitants Agricoles – Primo Certificat » et « Prestataires – renouvellement » pour lesquels le plancher est fixé à 2.

Demandes individuelles :

Sauf pour le certificat « Exploitants Agricoles – Primo Certificat », les formations préparatoires au Certiphyto peuvent faire l'objet de demandes individuelles.

Formations à distance :

Les formations à distance sont des modalités possibles pour les formations Certiphyto, pendant la période d'application de la loi d'urgence sanitaire, c'est-à-dire jusqu'au 31 août 2021, dès lors qu'elles ne sont pas suivies

d'une évaluation. Les formations primo-certificats décideurs en entreprise soumise à agrément et en entreprise non soumise à agrément ne peuvent donc pas être réalisées en distanciel.

En revanche les formations en distanciel pour le renouvellement du certiphyto pour les décideurs en entreprise non soumise à agrément (exploitants) ou soumise à agrément (prestataires) sont possibles. Les conditions sont précisées par l'instruction technique DGER/SDPFE/2020-707 du 18 novembre 2020.

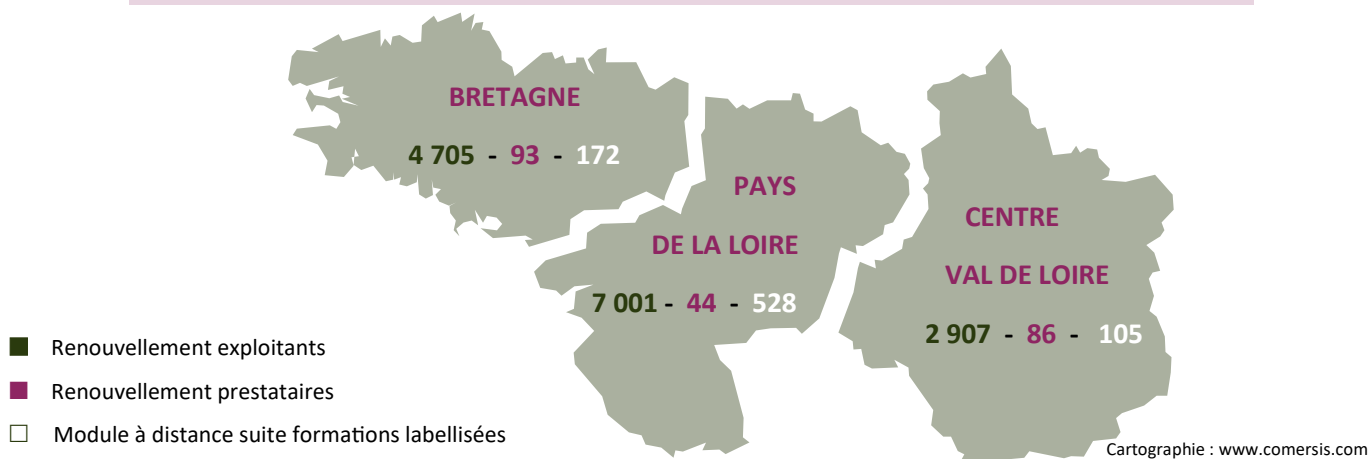
Cette instruction précise que les stagiaires doivent bénéficier d'une assistance technique et pédagogique comme pour toute formation à distance ainsi que les recommandations suivantes:

- des activités pédagogiques variées sont proposées aux stagiaires ;
- les séquences de formation en distanciel ne dépassent pas une durée de 2h ;
- des jalons permettent de s'assurer de la bonne compréhension des stagiaires (quizz...) tout au long de la formation.

Par ailleurs, l'organisme de formation qui souhaite dispenser des formations en distanciel doit en informer par courrier électronique ou postal la DRAAF qui l'a habilité. Les Formations Mixtes Digitales (FMD) ne sont pas possibles sur l'ensemble des formations certiphyto.

Véronique MONTABRIE, Conseillère VIVEA

Renouvellement du certiphyto : Bilan du nombre de stagiaires de 2019 à fin mai 2021





ACCOMPAGNER LES ORGANISMES DE FORMATION POUR MIEUX MOBILISER LES STAGIAIRES

Avec un taux de réfaction à 36% et un taux d'annulation à 27% en 2019, la Bretagne, comme les autres régions, n'échappe pas aux difficultés pour mobiliser les agriculteurs. Pour autant, des leviers existent pour faire venir en plus grand nombre les stagiaires sur les formations.

Des actions pour mieux mobiliser en 2020

Tous les ans, la Délégation Ouest propose de nouvelles actions afin d'améliorer la mobilisation. En 2020, nous avons poursuivi la parution des Newsletters sur le marketing de la formation. Nous avons également organisé des ateliers où il a été question de renouvellement et de conquête de clientèle, ainsi que de mobilisation à l'issue des formations obligatoires telles que le Certiphyto.

Enfin, nous avons lancé des campagnes de communication ciblées sur des thématiques de formation ou des publics : formations post-installation en Bretagne et sur la filière horticole en Pays de la Loire.

Des nouvelles actions pour 2021

Un site ressource dédié au marketing de la formation

De juin 2019 à fin 2020, nous avons adressé par mail des newsletters avec des ressources sur la mobilisation et le marketing de la formation. Ces ressources ont toutes été rassemblées sur un site conçu comme une boîte à outils, avec une organisation par thème en suivant la démarche marketing. En cliquant sur ce lien [ICI](#) *, les organismes de formation et les partenaires de VIVEA pourront découvrir « La boîte à outils du marketing de la formation ».



Un questionnaire pour challenger les organismes de formation sur leurs pratiques marketing

VIVEA a conçu un questionnaire qui aborde les différents points de la démarche marketing. 4 grands thèmes sont abordés : la place de l'organisme sur le marché de la formation, l'adéquation offre-demande, la mise en œuvre de l'offre de formation, l'analyse des résultats. Cet outil a donc vocation à sensibiliser les organismes au marketing de la formation en leur proposant, grâce à ce questionnaire réflexif, de s'interroger sur leurs pratiques de mobilisation existantes et celles qui pourraient être mises en place. Des rendez-vous seront proposés en 2021 aux organismes de formation pour faire passer ce questionnaire.

Des campagnes de communication

Afin de promouvoir une offre de formation soit pour un public spécifique, soit pour une filière ou pour une thématique de formation, VIVEA dispose d'un outil permettant d'envoyer des mails en masse aux contributeurs et contributrices qui pourraient être intéressés par cette offre. Il s'agit tout d'abord de recenser l'offre et de cibler un public. Puis, sur la base d'un « argumentaire de vente », d'adresser un mail à toutes les personnes ciblées pour proposer des formations déjà achetées par VIVEA. Il ne s'agit pas de promouvoir un organisme de formation en particulier, mais bien une offre de formation sur laquelle il est difficile de mobiliser les stagiaires et pour laquelle un enjeu important a été identifié. Plusieurs campagnes sont d'ores et déjà prévues en 2021 sur les 3 régions de la Délégation Ouest.

Pour plus d'informations sur ces actions, n'hésitez pas à nous contacter !!!

Cécile DELIN, Conseillère VIVEA

*consultation sur Chrome recommandée

Directeur de la publication : Daniel BLED

Rédaction : VIVEA



9 rue André Brouard 49100 ANGERS

Tél - 02 41 21 11 34 - e-mail : contactouest@vivea.fr